

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa
N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

17/06/2015

N° d'enregistrement :

F-022 15 P00

18

1 Initiulé du projei

PLATE FORME DE COMPOSTAGE D'EFFLUENTS D'ELEVAGE (construction des bâtiments pour cette activité) Exploitant : SARL PCVF / Propriétaire : SCI la Pelle à Four

2 identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LA PELLE A FOUR

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

REAL Damien, associé de la SCI la Pelle à Four

RCS / SIRET

1<u>7 19 13 1 15 10 13 1 18 1 1 14 11 0 10 10 11 14 1</u>

Forme juridique Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du lableau des seulls et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|---|
| 37 - Travaux constructions soumis à PC, sur commune sans | stockage produits finis : 3 bâtiments de 660 m2 (deux bâtiments ouverts, un bâtiment fermé) |
| PLU ni document d'urbanisme en tenant lieu. | - "bunkers" de compostage (bâtiments fermés) : 6x256 m2 - bâtiment de stockage de paille : 2*1980 m2 (bâtiment ouvert) |
| 3 000 m2 < SHON < 40 000 m2 | - stockage des matières premières : 1500 m2 (bâtiment fermé) |

3) Caraciónistiques aénérales du projet

3696 m2 surface de planetie

Dolvent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Compostage d'effluents d'élevage en vue de produire un compost normalisé NFU 44-051, à destination de l'agriculture (betteraves, céréales, pommes de terre, légumes industriels,...); impliquant l'importation de matières premières d'origine belge (fientes de poules, fraction solide de lisier porcin) et un retour à charge avec de la paille des camions vers la Belgique; impliquant des élevages plus locaux (fumiers équins, bovins,...) avec également retour à charge avec de la paille.

4.2 Objectifs du projet

Fournir à l'agriculture un compost normalisé substituable aux produits aujourd'hui importés de Belgique; "transposition" de la plate forme de compostage de la Belgique en France, avec un porteur de projet français. Intérêt : donner une visibilité au process de compostage, fiabilisant le produit par rapport au cahier des charges des légumiers, pommes de terre,....La première étape de production est de 10.000 tonnes de matières traitées par an, le permis de construire et la déclaration au titre des ICPE ont été instruits et accordés pour cette capacité. Cette production permet de valider l'agrément sanitaire (règlement CE 1069/2009 sous produits animaux). L'objet du permis de construire est de réaliser la deuxième étape, permettant de traiter 60.000 tonnes de matières premières par an (en parallèle du permis de construire, une demande d'autorisation au titre des ICPE, pour les rubriques 2780-compostage et 3532-valorisation de déchets non dangereux, va être déposée en juin 2015 au plus tard).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment de stockage de paille initialement réalisé va voir sa superficie doubler. Le stockage de matières premières à composter va être agrandi et intégré dans un bâtiment partiellement fermé, dans lequel la mélangeuse trouvera place. Trois bunkers de compostage vont être ajoutés, ainsi qu'un bâtiment de stockage du compost fini, pour compléter les bâtiments relatifs à l'activité de compostage en elle-même. Les bunkers sont des sortes de garages à circulation d'air forcée, avec contrôle de la température et de l'hygrométrie, dans lesquels le mélange à composter est introduit pour un séjour de deux semaines. Les bâtiments de stockage de compost permettront aussi d'amender ce produit dans le respect des indications de la norme NFU 44-051.

4,3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matières premières arrivent sur site et sont entreposées dans le bâtiment dédié, après vérification de leur recevabilité (nature, volume, respect du cahier des charges, documents d'importation si besoin). Après mélange, là aussi dans le bâtiment des matières premières, chaque lot de compost est mis en bunker pour une première montée en température (70°C pendant au moins une heure), puis est repris et passé dans un deuxième bunker pour une deuxième montée en température (mêmes critères). La totalité du temps de séjour dans les bunkers est de deux semaines. Après validation de la réussite du compostage, transfert du produit fini dans les bâtiments de stockage dédiés, avec possibilité d'adjonction de minéraux autorisés par la norme, puis vente du compost. Les camions amenant les matières premières sont lavés puis rechargés en paille, ou en compost, dans le cadre de contrats commerciaux.

| 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrat La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s). | trative(s) d'autorisation le proje ive de l'Etat compétente en | t a-t-il été ou sera matière d'envira | -t-il soumis ? nnement devra être jointe au(x) |
|---|--|--|---|
| Plate forme de compostage : a | utorisation ICPE (rubrique | es 2780 et 353. | 2) |
| a | ermis de construire (comr grément sanitaire (règlem on destinés à la consomn | ent CE 1069/2 | 1006 sur les sous produits |
| Bâtiment paille : enregistremer risation de la plate forme de co 4.4.2 Précisez la pour quelle procédur Permis de construire, les surfaces. | empostage , et permis de e d'autorisation ce formulaire e ces couvertes cumulées c | construire st rempli dépassant les 3 | 3.000 m2. |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro Grandes | ojet et superiicle globale (assiette its caractéristiques |) de l'opération - p | rèciser les unités de mesure utilisées Valeur |
| Bâtiment paille : 2* 1980 m2 | (ce | ertains | totalité des surfaces : |
| Bâtiments de stockage du com Bunkers de compostage : 6*25 Bâtiment de stockage des matie | 6 m2 soi ères premières : 60 *25 m | | 8976 m2 de toitures, dont 3696 m2 de bâtiments fermés, dont 5280 m3 de bâtiments ouverts |
| (la totalité des surfaces est rep 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | | | _19' E Lat. 49°41'22"2 N |
| Commune d'ACHERY Section ZH parcelle n°30 (route départementale 643, d'Achery à Anguilcourt-le-Sart) | Pour les rubriques 5° a), 6° b) Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : | Long, ° ' | 28° a) ef b), 32°; 41° el 42° : |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | uvrage a-t-il falt l'objet d'une é | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | Oul Non Oul Non |

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de fravaux ?
Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

| \$ | Sensile | llté en | vironne mentale de la zone d'implantation envisagée |
|---|---------|---------|---|
| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des | sols su | le liev | de votre projet ? |
| Première partie de la p | late f | orme | de compostage et terres agricoles |
| | 55 a de | | |
| | | | urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non Vos sols sur le lieu/tracé de votre projet ? |
| Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet | | | U ou de carte communale sur la commune d'Achery, par contre il un SCOT sur la communauté de communes du Chaunois. |
| | | | |
| Pour les rubriques 33° à environnementale ? | 37°, le | ou le | es documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui 🗆 Non |
| 5,2 Enjeux environnementa: Complétez le tableau sulva: http://www.developpemen | nt, par | fous m | e d'implantation envisagée : oyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet w.fr/etude-impact |
| Le projet se situe-t-il : | Oul | Non | Lequel/Laquelle ? |
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | \$ | |
| en zone de montagne ? | | | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | | V | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | | | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours | | ď | |

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire, Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

| p | d'un monument historique ou d'un site classé au l'atrimoine mondial de UNESCO ? | | 4 | |
|----|--|--|-----|--|
| c | l'un site Natura 2000 ? | | V | Les sites Natura 2000 les plus proches sont - la moyenne vallée de l'Oise ZPS FR2210104, ZSC FR2200383 - les landes de Versigny ZSC FR2200391 - le massif de Saint Gobain ZPS FR2212002, ZSC FR2200392 |
| ** | Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oul | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| | dans un site inscrit ou classé ? | | V | |
| | dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation numaine ? | | V | |
| | dans une zone de répartition des eaux ? | | 4 | |
| | dans un site ou sur des sols pollués ? | | 4 | |
| | dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | * | | Plan de prévention du risque d'inondation Serre, Oise moyenne (le site est en zone blanche) |
| | dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | V | |
| | dans une aire de mise en valeur de l'archifecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine archifectural, urbain et paysager ? | Andrew Control of the | ₩. | |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

| limetal semilalist | | |
|--------------------|--|--|

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|--|-----|-----|---|
| | Engendre-t-II des prélèvements d'eau ? | \$ | | Forage permettant l'alimentation en eau de la plate forme pour le lavage des camions et bâtiments. Prélèvements en nappe, volume annuel estimé : 4 000 m3 |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | | |
| Ressources | Est-II excédentaire en matériaux ? | | | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | - | 4 | |
| Milieu naturel | Est-II susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | | |
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | | |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantif un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | | Consommation d'espace agricole (passage des permis de construire en CDCEA) ; l'implantation a été choisie à proximité de l'autoroute, éloigné des habitations (la règle ICPE imposant un éloignement d'au moins 200 mètres des habitations). |
|-------------------------------|--|---|---|--|
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | | |
| Risques et nuisances | Est-II concerné par des risques naturels ? | | 4 | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | | La gestion du risque sanitaire (risque de propagation de pathogènes par un compostage non maîtrisé) est assurée par l'agrément sanitaire (règlement européen sur les sous produits animaux non destinés à la consommation humaines) ce qui inclut également une surveillance des matières premières entrant sur le site. |
| Commodités de voislnage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | | | Eloignement par rapport aux habitations ; les bruits sont essentiellement liés au trafic des camions ou des engins sur place. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? Engendre-t-il des | 4 | | Les matières premières entrantes sont des effluents d'élevage donc peuvent générer des odeurs. Cependant, le stockage des matières premières est limité dans le temps, sous bâtiment, et l'éloignement limite le risque de nuisances pour les habitations (aucune n'est sous les vents dominants). |
| , | vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | | |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | 4 | Eventuellement les éclairages le matin ou le soir, en période hivernale |
|---------------------------------|---|---|--|
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | 4 | "gaz de fumier" : potentiellement les composés volatils de l'azote et du carbone, comme pour tout compostage. |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | 4 | Eaux de ruissellement sur la plate forme, passant par un décanteur-déshuileur, avant de rejoindre un bassin d'infiltration; les eaux de gouttière peuvent être rejetées directement dans les fossés d'infiltration en bordure de site. |
| | Engendre-t-il la production d'effiuents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | V | |
| Patrimoine | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | \$ |
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | 4 | Emprise sur un terrain agricole, propriété des exploitants. Le projet répond à une demande de compost par les agriculteurs de la région, permettant un apport de matière organique aux sols pour l'entretenir d'une part, et permettant une substitution partielle d'engrais chimiques par de l'organique; ce compost viendrait partiellement en remplacement de produits similaires aujourd'hui importés de Belgique. |

| 6.2 Les incidences du pr | ojet identifiées au 6.1 sont- | elles susceptibles d'étr | e cumulées avec d'a | utres projets connus ? | |
|--|---|--|--|--|----|
| f 1 _#. | l oui, décrivez lesquelles ; | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| 6.3 Les incidences du pro | jet identifiées au 6.1 sont-e | lles susceptibles d'avo | pir des effets de nature | e transfrontière ? | |
| | oui, décrivez lesquels : | | | | |
| Belgique, importation | ermédiaire d'un échanç n d'effluents solides, av | ge transfrontalier c /ec certificat vétéri | le matières premi inaire si nécessair | ères : depuis la re ; depuis la France, | |
| expédition de paille. | | | | | • |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Au regard du formulaire re qu'il devrait en être dispen | əmpli, estimez-vous au'il est | =:Xalivation=(acuitaiti) nécessaire que votre | | Une étude d'impact ou | |
| Ce projet de constructionale, projet : | ction permet de réalise | er la plate forme de | e compostage dar | ns sa dimension | |
| - qui fait de toute faço | on l'objet d'une étude d | d'impact au titre de | es Installations CI | assées pour la | |
| Protection de l'Environ - dont l'instruction imp | plique en particulier l'ir | ntervention du pub | olic et la consultati | on des collectivités | |
| locales (le projet com - et pour laquelle les | iplet a été présenté au thèmes suivants, entre rait réalisée pour le pe | ix conseils municipe autres, seront ab | paux d'Achery et d pordés (redondand | d'Anquilcourt le Sart) | ıe |
| - une analyse des eff | ets directs et indirects, | , temporaires ou p | ermanents,y o | compris | |
| pendant la phase des - la gestion des eaux | s travaux, de ruissellement sur la | a plate forme et de | es eaux de gouttiè | ere, | |

- une analyse de l'incidence du projet sur les schémas, plans et programmes,

- l'impact paysager,

- une évaluation d'incidence Natura 2000,

Aussi, il semble que la demande d'autorisation ICPE :

- permette bien à la population et aux conseils municipaux des communes concernées de s'exprimer sur le projet,
- et permette de répondre aux questions soulevées par le projet.
 S'il s'avérait malgré tout nécessaire de faire une étude d'impact au titre du permis de construire, il est demandé à ce que les deux enquêtes publiques soient couplées, pour une meilleure lisibilité de l'instruction en cours par l'ensemble des participants.

| | 8. Annexes | |
|--------|---|-------------|
| | 8.1 Annexes obligatoires | |
| | Objet | |
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | |
| 2 | d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); | |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et dj, 8°, 10°, 18°, 28° al et bj, 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; | |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | \Box |
| 8 | .2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire | |
| V p | euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l parties auxquelles elles se rattachent | es |
| | Objet | |
| (| Cartographie Plan de Prévention des Risques d'Inondation d'Achery | |
| | Raisons pour lesquelles le projet a été retenu (extrait de la Demande D'Autorisation d'Exploiter p | 2011 |
| | es ICPE - version de travail) | Jou |
| (| Contexte agricole du projet "compost" | |
| (| Contexte environnemental du site d'implantation de la plate forme de compostage | |
| | Contexte réglementaire ICPE auquel le projet est soumis - demande d'autorisation d'exploiter au | |
| 1 | titre de la rubrique 2780 et 3532 (transposition en droit français de la directive IED) | u |
| | | |
| | | |
| | | |
| | 9. Engagement et signature | |
| Je | certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | |
| j. | Fail à Laon le, 4 Jain 2015 | |
| | 1 Sant Col.) | |
| | | |
| S | Ignature (1) | : |
| | | |